

Service de téléassistance

Comment fonctionne la téléassistance ?



Conditions d'accès au service :

- Être âgé de plus de 60 ans
- Ou être reconnu handicapé ou dépendant

Coût du service :

Le coût de l'abonnement 2021 : 25 €

Aide financière possible par la Communauté de Communes Maurienne-Galibier selon les revenus

Revenus mensuels par foyer fiscal	Aide de la CCMG		Reste à charge
	Taux	Montant	
- de 686,02 €	64,10 %	16 €	9 €
de 686,02 € à 990,92 €	35,89 %	8.97 €	16.03 €
de 990,92 € à 1.219,59 €	17,94 %	4.49 €	20.51 €
+ de 1.219,59 €	0	0	25 €

Mise en service immédiate



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**MAURIENNE
GALIBIER**

NE RESTEZ PLUS ISOLE

Tél. 04.79.56.52.54